

Obligations de sociétés de première qualité - transcription vidéo

Narrateur : Jose Saracut

[UN HOMME PORTANT UNE VESTE ET UNE CHEMISE À COL OUVERT APPARAÎT À L'ÉCRAN ET COMMENCE À PARLER]

Bonjour, je m'appelle Jose Saracut, spécialiste en obligations de sociétés de première qualité pour l'équipe des titres à revenu fixe canadiens de Manulife, [LE NOM DU CONFÉRENCIER ET DE LA SOCIÉTÉ S'AFFICHE DANS LE COIN INFÉRIEUR DROIT DE L'ÉCRAN]

[TRANSITION À L'ÉCRAN DE L'IMAGE DU CONFÉRENCIER À DES ICÔNES ANIMÉES QUI APPUIENT LES COMMENTAIRES DU CONFÉRENCIER AU FORMAT VOIX HORS CHAMP]

Traditionnellement, les obligations de sociétés de première qualité ont procuré des rendements stables de base, mais supérieurs à ceux que peuvent offrir les obligations d'État ou les liquidités.

Le terme « de première qualité » signifie simplement que ces obligations ont toutes une cote BBB (bas) ou supérieure, indiquant que le risque que l'émetteur ne verse pas les sommes dues est relativement faible.

Dans cette catégorie, cependant, les rendements peuvent varier considérablement, et c'est là que les solides compétences en matière de crédit de notre équipe entrent en jeu.

Nous examinerons l'univers des titres de première qualité à la recherche d'occasions, évaluerons attentivement chaque placement potentiel et analyserons la solidité de la société émettrice.

Nous pouvons ainsi cerner un rendement supplémentaire sans augmenter le risque.

[TRANSITION À L'ÉCRAN DES IMAGES D'ICÔNES ANIMÉES AU CONFÉRENCIER DEVANT LA CAMÉRA]

Réussir à le faire de façon constante année après année est ce qui a procuré aux investisseurs un revenu prévisible et élevé au fil du temps.

[NOUVEL ÉCRAN : LES MOTS « POUR EN SAVOIR PLUS, COMMUNIQUEZ AVEC VOTRE REPRÉSENTANT DU SERVICE DES VENTES DE GESTION DES PLACEMENTS MANUVIE » S'AFFICHENT À L'ÉCRAN]

[NOUVEL ÉCRAN : LES MOTS « LORSQU'IL S'AGIT D'INVESTIR. FAITES-LE DIFFÉREMMENT. » S'AFFICHENT AVEC LA DIVULGATION LÉGALE AU-DESSOUS, QUI EST LA SUIVANTE © Gestion de placements Manuvie, 2020. Le présent document expose

les opinions du sous-conseiller de Gestion de placements Manuvie limitée. Ces opinions peuvent changer selon l'évolution du marché et d'autres conditions. Tout particulier ayant pris connaissance des renseignements formulés ici devrait s'assurer qu'ils sont appropriés à sa situation en demandant l'avis d'un spécialiste. Le présent commentaire ne constitue ni une offre ni une invitation à quiconque, de la part de Gestion de placements Manuvie, pour acheter ou vendre des titres ou des produits de placement. Il ne doit pas être considéré comme une recommandation, actuelle ou passée, ou une sollicitation relative à une offre d'achat ou de vente d'un produit de placement ou à l'adoption d'une stratégie de placement. Gestion de placements Manuvie ne peut être tenue responsable des dommages ou des pertes découlant de l'utilisation des renseignements qu'il contient.

Les Fonds communs Manuvie, y compris le Fonds d'occasions de rendement Manuvie, sont gérés par Gestion de placements Manuvie limitée (anciennement Gestion d'actifs Manuvie limitée). Le Fonds d'occasions de rendement Manuvie est également offert dans le cadre du contrat de fonds distincts FPG Sélect Manuvie et des Mandats privés de placement Manuvie – le contrat de fonds distincts MPPM.

La souscription de fonds communs de placement et de fonds distincts peut donner lieu au versement de commissions ou de commissions de suivi ainsi qu'au paiement de frais de gestion ou d'autres frais. Avant d'effectuer un placement dans des fonds communs, veuillez lire l'aperçu du fonds, le prospectus ainsi que la brochure explicative, et le contrat et l'aperçu du fonds avant d'effectuer un placement dans des produits de fonds distincts. Les taux de rendement indiqués pour le Fonds d'occasions de rendement Manuvie sont les rendements totaux annuels composés dégagés antérieurement par les fonds et tiennent compte des variations de la valeur unitaire ainsi que du réinvestissement de toutes les distributions. Ils ne tiennent pas compte des frais de souscription, de rachat, de placement ou d'autres frais ou impôts payables par le porteur de parts, qui auraient pour effet de réduire le rendement.

Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur varie fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se reproduire.

Toute somme affectée à un fonds distinct est placée aux risques du titulaire du contrat et peut prendre ou perdre de la valeur.

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de Gestion de placements Manuvie limitée et de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placement Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.]

[NOUVEL ÉCRAN : [LE LOGO DE GESTION DE PLACEMENTS MANUVIE S'AFFICHE À L'ÉCRAN]

[LA VIDÉO PREND FIN]

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé, et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.

2/20 AODA